

Combien de morts noyés leur faudra-t-il ?

Soumis par Webmaster
26-04-2015

En 2015, un migrant meurt toutes les deux heures à nos frontières. Des centaines de migrants sont morts noyés en moins d'une semaine aux larges de nos frontières : le 19 avril 2015 : au moins 800 personnes seraient mortes dans la nuit du samedi 18 avril au dimanche 19 avril. Le 16 avril 2015 : au moins 400 personnes seraient mortes noyées en Méditerranée après avoir quitté les côtes libyennes. Ce lourd bilan aurait pu être atténué, si ce n'est évité, si les dirigeants européens avaient fait face à leurs responsabilités au lieu de tourner le dos à ces drames et laisser mourir les migrants et réfugiés en mer. Nos dirigeants prônent la surveillance et le contrôle plutôt que le secours, c'est pourquoi, dans plusieurs pays d'Europe, les citoyens se mobilisent pour appeler les dirigeants européens à changer de politique.

Nous avons déjà recueilli 200 000 signatures. Il est plus qu'urgent d'appeler François Hollande et les dirigeants européens à changer de politique !

Vous avez déjà signé cette pétition et nous vous en remercions, n'hésitez pas à la diffuser et à la faire signer.

PARTAGEZ LA PÉTITION Ou transférez cet email à vos contacts. Ces catastrophes sont le résultat de l'absence de solution efficace pour sauver des vies de la part de l'Union européenne. Depuis que, faute de soutien européen, l'opération italienne de recherche et de sauvetage Mare Nostrum a pris fin en octobre dernier, ce type de catastrophes se succède à nouveau. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a indiqué que depuis le 1er janvier 2015 plus de 1500 personnes se sont noyées, contre une cinquantaine durant la même période en 2014. Merci pour votre soutien. Amnesty International France est agréée par le

Comité de la charte du don en confiance

et se soumet à son contrôle pour le respect des principes de la charte de déontologie. Confidentialité des données

: Conformément à la loi française (article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez, en vous adressant au Siège d'Amnesty International, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.